

Certification des monteurs
Organisation de la certification

La certification est prononcée par l'organisme de certification après une évaluation qui consiste à apprécier les connaissances théoriques des candidats et leurs aptitudes lors d'épreuves pratiques dans l'un ou plusieurs des cinq domaines d'intervention suivants :

- ✓ Accessoires pour câbles BT « synthétiques »
- ✓ Accessoires pour câbles BT « synthétiques et papier »
- ✓ Accessoires pour câbles HTA « synthétiques »
- ✓ Accessoires pour câbles HTA « synthétiques et papier »
- ✓ Terminaisons (extrémités et connecteurs séparables) pour câbles HTA « synthétiques »

Vérification d'identité :

Chaque candidat doit se présenter muni d'une pièce d'identité.

Fournitures :

- Matériel et outillage :

- ✓ Sur les sites de l'organisme de certification DCNI : les matériels (câbles et accessoires) sont fournis par le DCNI ainsi que l'outillage lourd (presse hydraulique, chalumeau ou souffleur à air chaud...)
- ✓ Sur le site de l'employeur : les matériels (câbles et accessoires) sont fournis par l'organisme de certification, **l'outillage lourd reste à la charge de l'employeur.**

- Evaluation :

Le DCNI ou l'employeur mettent à disposition pour le nombre de candidats présentés:

- ✓ une salle réservée à l'épreuve théorique, et dont l'accès sera interdit pendant la durée de l'épreuve. Cette salle devra être équipée de tables et de chaises en quantité suffisante pour les candidats et l'examineur, ainsi que d'un tableau d'une dimension de 60 x 90 cm minimum avec de quoi écrire.
- ✓ un atelier d'une surface suffisante, et dont l'accès sera interdit pendant la durée de l'épreuve. Cet atelier servira à accueillir tous les candidats et permettra l'installation de supports posés au sol, il devra disposer d'un tableau d'une dimension de 60 x 90 cm minimum avec de quoi écrire.

Certification des monteurs
Organisation de la certification

L'employeur aura la responsabilité de conserver les accessoires confectionnés qui seront indispensables en cas d'appel de la décision du comité de certification (procédure P3 « *plaintes* et appels ») possible dans un délai de trois mois à réception de l'avis.

Evaluation théorique :

Cette évaluation se présente sous la forme d'un questionnaire à choix multiples (QCM) dans un temps imparti.

Au cours de cette évaluation, le candidat devra être capable de décrire les phénomènes électriques et leurs effets sur les câbles et les accessoires, de définir leurs différents composants technologiques, de citer les principales règles de pose des câbles, de mesurer l'importance du raccordement des écrans et des mises à la terre des accessoires.

Evaluation pratique :

Cette évaluation est exécutée dans des conditions aussi proches que possible de celles rencontrées sur un chantier. Elle consiste au montage d'un accessoire représentatif du domaine et, dans un temps imparti, de préparer, d'organiser son chantier et de monter l'accessoire dans les règles de l'art en respectant les modes opératoires et les notices du constructeur comme s'il était sur le terrain.

✓ *Tenue :*

Chaque candidat se présente muni de ses protections individuelles (vêtement de travail, chaussures de sécurité, gants de travail et une paire de lunettes de protection).

Attention, si ce point n'est pas respecté, la notation de l'épreuve pratique en tiendra compte.

✓ *Outillage :*

Chaque candidat (ou par équipe) se présente muni de l'outillage agréé en bon état et approprié au domaine concerné (pour la préparation des câbles ainsi que pour la connectique).

Attention, si ce point n'est pas respecté la notation de l'épreuve pratique en tiendra compte.

Décisions du Comité de Certification :

A l'issue de ces évaluations, l'examineur transmet au Comité de Certification les documents relatifs aux examens théoriques et/ou pratiques.

Le président du Comité de Certification, au vu des différents résultats (notes obtenues et barèmes) et annotations, prend une décision:

- Si elle est favorable (succès aux deux épreuves) le monteur est certifié.

Certification des monteurs
Organisation de la certification

- Si elle est défavorable restrictif théorie (succès à l'épreuve pratique mais pas à l'épreuve théorique) le candidat devra se représenter seulement à l'épreuve théorique.
- Dans tous les autres cas le candidat devra se représenter aux deux épreuves.

Envoi des résultats:

Attention, les documents suivants ne seront délivrés que si le dossier d'inscription du candidat est complet.

L'avis notifiant la décision du Comité de Certification au candidat est envoyé au candidat dans un délai de huit semaines hors congés à dater de l'examen.

Lorsqu'il est favorable il est accompagné du certificat et d'une carte de qualification valables 2 ans et prorogables une seule fois pour une durée de 3 ans sous condition d'une pratique suffisante, conformément au document Enedis PRDE G.5.2-01.

Le monteur devra posséder cette carte sur lui lors de toute intervention sur les réseaux électriques souterrains et aéro-souterrains BT et HTA d'ENEDIS. En effet, cette carte peut être demandée à tout moment sur chantier par un agent d'ENEDIS mandaté dans le cadre de cette démarche de professionnalisation du métier de monteur (chargé d'affaires, normalisateur par exemple).

Lorsque l'avis est défavorable, un commentaire destiné à guider le candidat dans la préparation de ses futurs examens y est formulé.

Droits et obligations, surveillance:

Les procédures suivantes sont disponibles sur le site www.nexanspoweraccessories.fr :

- P3 – « *Plaintes et appels* »
- P4 – « *Plaintes à l'encontre des monteurs certifiés* »
- P5 – « *Surveillance des certifiés* »
- P8 – « *Emploi abusif des certificats* »